

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de POUILLY SUR SAONE du 23 mai 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly sur Saône, régulièrement convoqué le 19 mai 2017 par le Maire, s'est réuni le 23 mai 2017 à 16 h 30

Présents : M.DELACOUR Sébastien, M. VINEL René, Mme FAVIER Simone, Mme MONOT Laurie, Mme LECUELLE Pascaline,

Absent : M.BEAUJOT Alain, M.BOILEAU Mickael, Mme LEBESQUE Sonia, Mr GASSER Pierre

Absents excusés : M.FURET Stéphane, M. PERNOT Jean-Claude

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 mai 2017 à 19 h 30 le conseil municipal a été immédiatement convoqué le mardi 23 mai 2017 à 16 h 30 sur le même ordre du jour.

Aucune condition de quorum n'est donc requise conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'agent d'entretien des espaces verts pour faire face à l'arrêt maladie d'un agent communal.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération 1 : Attribution du marché de travaux de voirie rue Saint Jean

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de dépouillement des offres relatives au marché de voirie pour la rue Saint Jean.

Suite à l'appel d'offre selon procédure adaptée, publié sur le site e-bourgogne, les offres devaient être reçues pour le 17 mars 2017 à 18 h 30 au plus tard.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le vendredi 24 mars 2017 à 16 h.

Les offres ont été classées selon les critères prévus au règlement de consultation à savoir :
Valeur technique des offres : 35 %, Délai d'exécution 15 %, Prix des prestations : 50 %

Le montant des travaux est estimé par le Maître d'Oeuvre à
54 168.50 € H.T. pour l'offre de base
10 080.00 € H.T. pour les travaux supplémentaires éventuels
Soit un total de 64 248.50 € H.T.

7 entreprises ont remis une offre dans les délais

Entreprises			
Eiffage	61 472.00	6 528.00	68 000.00
Jean Aller	51 002.00	8 064.00	59 066.00
Colas	55 346.25	6 355.20	61 701.45
Eurovia	55 041.40	4 080.00	59 121.40
Guinot	59 964.30	6 720.00	66 684.30
Roger Martin	54 012.50	6 240.00	60 252.50
Rougeot	59 972.00	4 320.00	64 292.00

Au vu des offres brutes enregistrées, la commune décide de réaliser les travaux de l'offre de base complétée des travaux supplémentaires éventuels

Toutes les offres ont été vérifiées et déclarées conformes.

Proposition d'attribution initiale

Entreprises	Note technique	Délai	Prix	Note sur 100	classement
Eiffage	23	12	38	73	7
Jean Aller	23	8	50	81	4
Colas	28	15	46	89	2
Eurovia	26	15	50	91	1
Guinot	27	9	39	75	6

Roger Martin	24	15	48	87	3
Rougeot	28	10	42	80	5

Les 4 entreprises les mieux-disantes ont été invitées à un rendez-vous de négociation

Entreprises	Date d'intervention	Nouvelle offre	Observations
Jean Aller	15/06/2017	58 000.00	RDV 11/05
Colas	19/06/2017	61 240.96	RDV 11/05
Eurovia	15/06/2017	58 621.40	RDV 12/05
Roger Martin	19/06/2017	60 252.50	N'a pas souhaité négocier

Seule l'entreprise Jean Aller a modifié le délai, la modification n'a pas d'incidence sur la note obtenue.

Proposition d'attribution finale

Entreprises	Note technique	Délai	Prix	Note sur 100	classement
Eiffage	23	12	36	71	7
Jean Aller	23	8	50	81	4
Colas	28	15	45	88	2
Eurovia	26	15	49	90	1
Guinot	27	9	38	74	6
Roger Martin	24	15	46	85	3
Rougeot	28	10	41	79	5

Compte tenu de la vérification et de l'analyse des offres retenues, l'entreprise la mieux disante est l'entreprise EUROVIA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de voirie rue Saint Jean à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 5 8 621.40 € H.T. soit 70 345.68 € T.T.C

Délibération 2 : Signature d'une convention avec la Communauté de Communes Rives de Saône pour la mise à disposition d'un agent d'entretien des espaces verts.

Mr le Maire indique que Mr LONJARET Simon, agent d'entretien des espaces verts est actuellement en arrêt jusque fin juin.

Les agents communaux étant débordés à cette période, pour faire face à l'urgence et afin que le travail ne prenne pas trop de retard, Mr le Maire a sollicité la Communauté de Communes pour la mise à disposition exceptionnelle d'un agent à raison de 20 h, ce qui représentera un coût de 416.50 € pour la Commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent.

Cette solution, vu son coût ne peut être que ponctuelle.

Mr le Maire indique que, pour la suite de la période d'arrêt de Mr LONJARET, Mr BESSIERE s'est proposé pour faire des heures complémentaires. Des simulations ont été faites et, à coût équivalent avec le coût habituel de Mr LONJARET, il pourrait être payé 8 h 30 complémentaires par semaine à Mr BESSIERE.

Le Conseil municipal donne son accord pour que Mr le Maire règle jusqu'à 8 h 30 complémentaire par semaine à Mr BESSIERE si besoin pour faire face à l'absence de Mr LONJARET.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h 15

DELACOUR Sébastien	VINEL René	FAVIER Simone	MONOT Laurie
LECUELLE Pascaline			